



Publié le : 06/11/2025

Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h10

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°16), M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°21 incluse), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Anthony NAPPEZ, M. Nathan SOURISSEAU,

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : Mme Marie-Jeanne BERNABEU donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Anthony NAPPEZ donne pouvoir à M. Franck RACLOT, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°22)

Délibération n°2025/2025.00333
Rapport n°6 - Fonds de soutien Sport de Haut Niveau

6
Fonds de soutien Sport de Haut Niveau

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	09/10/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Soutien aux clubs sportifs de haut niveau »	Montant du budget 2025 : 285 000 € Montant de l'opération : de 65 000 € à 100 000 €

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions à l'ESBF et aux clubs éligibles au dispositif de soutien au haut niveau individuel dans les disciplines outdoor.

1- ESBF

Au cours de l'été, les instances internationales ont validé la qualification européenne à laquelle l'ESBF pouvait prétendre à l'issue de son brillant parcours en championnat lors de la dernière saison.

En complément de l'aide annuelle accordée à l'ESBF (135 K€ votés lors du Conseil Communautaire du 26/06/25), il est proposé d'accompagner le club au titre de sa participation à la Coupe d'Europe sur les mêmes bases que lors de sa précédente campagne européenne (saison 2022/2023) : une aide de 15 K€ pour la participation au 1^{er} tour de coupe d'Europe, puis 5 K€ par tour supplémentaire. Ce soutien en fonction des résultats permet au club de bâtir un budget prévisionnel incluant la masse salariale de joueuses cadres nécessaire à la campagne européenne puis d'assumer les coûts liés à chaque déplacement.

La Coupe de l'EFH est organisée comme suit :

- 2 tours préliminaires avec matches aller/retour à élimination directe,
- poule de 4 équipes avec matches aller/retour,
- ¼ finale,
- ½ finale,
- Finale.

La participation de Grand Besançon Métropole pour le parcours en coupe d'Europe de l'ESBF au titre de la saison 2025-2026 pourra être comprise entre 15 K€ et 50 K€ (en cas de participation à la finale) et s'ajoutera donc à l'aide de base de 135 K€ pour la saison.

Le calendrier de versement sera le suivant :

- 15 K€ en octobre 2025,
- le solde en 2026 à l'issue du parcours européen de l'ESBF.

Pour rappel, le soutien de la collectivité au parcours européen de l'ESBF en 2022/2023 s'est porté à 30 K€ : 15 K€ de part fixe incluant le 1^{er} tour et 15 K€ pour 3 rencontres A/R en phase de poule.

2- Dispositif de soutien au haut niveau individuel dans les disciplines outdoor

2-1 Contexte

Grand Besançon Métropole soutient le sport de haut niveau depuis 2015. Initialement, la collectivité a fait le choix de centrer son soutien au titre du rayonnement et de l'attractivité concentrant ainsi son aide sur les deux clubs de handball professionnels : le GBDH et l'ESBF.

Depuis 2021, ce dispositif est complété par un soutien au sport de Haut-niveau dans les disciplines individuelles.

La création d'un **fonds de soutien à la performance dans les disciplines individuelles outdoor** permet de prolonger la politique de GBM de promotion des disciplines outdoor (cyclisme, Trail, course d'orientation, sports nautiques, Triathlon...)

Ce fonds vise à soutenir les clubs du Grand Besançon disposant d'une structure technique destinée à accompagner leurs athlètes vers le haut niveau.

2-2 Attribution de subventions pour la saison 2025/2026

Au regard des critères d'éligibilité et du barème de soutien définis par la délibération du 16 décembre 2021, il est proposé l'attribution des subventions suivantes pour la saison 2025/2026 :

- 18 500 € pour le Besançon BMX,
- 12 000 € pour l'Amicale cycliste bisontine,
- 11 500 € pour le SNB Canoé Kayak,
- 2 500 € pour Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € pour Balise 25,
- 2 000 € pour Grand Besançon Trail Académie,
- 1 000 € pour Besançon Triathlon.

	23/24		24/25		25/26	
	Sportifs inscrits sur liste haut niveau du ministère des sports / Niveau évolution équipe	Subvention	Sportifs inscrits sur liste haut niveau du ministère des sports / Niveau évolution équipe	Subvention	Sportifs inscrits sur liste haut niveau du ministère des sports / Niveau évolution équipe	Subvention
Besançon BMX	9 / DN1	18 500 €	9 / DN1	18 500 €	9 / DN1	18 500 €
Amicale Cycliste Bisontine	6 / DN1	14 750 €	5 / DN1	13 000 €	5 / DN1	12 000 €
SNB CK	7 / N1	13 000 €	11 / N1	14 500 €	7 / N1	11 500 €
Entre-Temps Escalade	2	2 500 €	2	2 500 €	2	2 500 €
Balise 25	2 / N1	2 500 €	2 / N1	2 500 €	2 / N1	2 500 €
Besançon Triathlon	0 / DN2	1 750 €	0 / DN3	0 €	0 / DN3 H – DN2 F	1 000 €

Grand Besançon Trail Académie	0	0 €	1	2 000 €	1	2 000 €

Les pilotes du **Besançon BMX** se sont particulièrement illustrés lors des compétitions internationales : Mathis RAGOT-RICHARD est champion d'Europe élite et 5^{ème} aux championnats du monde. Evan OLIVIERA est champion du monde U19. Laura MOUGEY est quant à elle 6^{ème} mondiale en U23. Le club évolue toujours en DN1 et compte parmi les meilleurs clubs français.

L'Amicale Cycliste, bien installée en DN1, continue à former des champions reconnus au plus haut niveau international : Romain Grégoire toujours licencié à l'Amicale Cycliste confirme son bon début de carrière au sein de la FDJ World Tour. Il a remporté le tour de Grande-Bretagne début septembre après avoir terminé le dernier Tour de France à la 34^e place.

La différence de proposition de subvention en 25/26 par rapport à 24/25 pour un nombre de sportifs de haut niveau (SHN) identique tient aux catégories de SHN qui sont valorisées différemment (Conseil Communautaire du 16/12/2021)

Les récents résultats du **SNB Canoë Kayak** au championnat du monde de dragon-boat viennent récompenser le travail du club sur le volet haut niveau. Ce sont 11 jeunes athlètes du club sélectionnés en équipe de France U23 qui ont pris part à cette compétition et ont glané trois titres de champion du monde. Axelle RENARD devient quant à elle championne d'Europe U23 en canoë biplace sur 500 m.

La base nautique Michel Chapuis, mise à disposition du club, ne peut que renforcer cette belle dynamique.

La différence de proposition de subvention en 25/26 par rapport à 23/24 pour un nombre de sportifs de haut niveau (SHN) identique tient aux catégories de SHN qui sont valorisées différemment (Conseil Communautaire du 16/12/2021)

Du côté d'**Entre-Temps Escalade**, l'engouement ininterrompu du grand public pour la pratique de l'escalade confirme l'attractivité de la salle Marie Paradis. Mais les performances en termes de haut niveau sont également au rendez-vous : Alannah AUCLAIR est actuellement 1^{ère} au classement national de difficulté et Lou AUCLAIR a terminé 3^{ème} aux championnats du Monde U17 en bloc.

Le club affilié à la fédération française de sport adapté compte dans ses membres Lucine PAUPE Championne de France.

Balise 25 s'illustre principalement en CO VTT. Cinq de ses athlètes font partie du groupe France et performant sur les compétitions internationales. On peut ainsi noter une médaille de bronze au championnat d'Europe de CO VTT pour Constance DEVILLERS et une médaille de bronze au championnat du monde de CO VTT relais pour Jérémie POURRE et Paul DEBRAY.

Sur le plan national, les équipes de Balise 25 évoluent au plus haut niveau en Nationale 1.

Grand Besançon Trail Académie compte dans ses rangs Manon BOHARD, membre de l'équipe de France de course en montagne et qui s'est illustrée en juillet sur la Hardrock 100 en allant chercher une belle seconde place sur cette course mythique aux Etats-Unis.

GBTA poursuit le développement de sa structure haut-niveau en proposant très prochainement un encadrement renforcé pour une dizaine d'athlètes locaux ne figurant pas dans les team pro (Salomon, HOKA) mais dont les résultats sont toutefois remarquables et encourageants.

Quant au **Besançon Triathlon**, le club mise depuis quelques années sur la formation de jeunes talents du cru pour retrouver le haut niveau. Ce travail porte aujourd'hui ses fruits : encadrée par Justine MATHIEU ambassadrice du projet Grandes Heures Nature, l'équipe féminine du club accède à la DN2. Il est proposé de réintégrer le club dans ce dispositif de soutien.

A l'unanimité, le Bureau :

- **attribue les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau pour la saison 2025/2026 :**
 - o 15 000€ à l'ESBF (participation à la coupe d'Europe - part fixe),
 - o 5K€ à l'ESBF par match aller/retour disputé (hormis le 1^{er} déjà pris en compte dans la part fixe),
 - o 18 500€ au Besançon BMX,
 - o 12 000€ à l'Amicale Cycliste Bisontine,
 - o 11 500€ au SNB Canoë Kayak,
 - o 2 500€ à Entre-Temps Escalade,
 - o 2 500€ à Balise 25,
 - o 2 000€ à Grand Besançon Trail Académie,
 - o 1 000€ à Besançon Triathlon.
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir avec l'ESBF.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



**Fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau
pour la saison sportive 2025-2026
entre Grand Besançon Métropole
et l'Association Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F)**

AVENANT N°1

Préambule

Grand Besançon Métropole a attribué lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2025 une aide globale de 135 000 € à l'ESBF pour la saison 2025/2026.

Au cours de l'été, les instances internationales ont validé la qualification européenne à laquelle l'ESBF pouvait prétendre à l'issue de son brillant parcours en championnat lors de la dernière saison.

En complément de l'aide annuelle accordée à l'ESBF, Il est proposé d'accompagner le club au titre de sa participation à la Coupe d'Europe sur les mêmes bases que lors de ses précédentes campagnes européennes : une aide de 15 K€ pour la participation au 1^{er} tour de coupe d'Europe, puis 5 K€ par tour supplémentaire.

Ce soutien en fonction des résultats permet au club de bâtir un budget prévisionnel incluant la masse salariale de joueuses cadres nécessaire à la campagne européenne puis d'assumer les coûts liés à chaque déplacement.

La Coupe de l'EFH est organisée comme suit :

- 2 tours préliminaires avec matches aller/retour à élimination directe
- poule de 4 équipes avec matches aller/retour
- ¼ finale
- ½ finale
- Finale,

En conséquence, entre :

Grand Besançon Métropole représenté par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 23 octobre 2025, d'une part,

et

L'Association ENTENTE SPORTIVE BESANÇON -Féminines- dont le siège social est à Besançon, 42 avenue Léo Lagrange, représentée par son Président, M. Daniel HOURNON,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet d'attribuer une aide complémentaire à l'ESBF pour sa participation à la coupe d'Europe.

Cette aide complémentaire au titre de la saison 2025-2026 pourra être comprise entre **15 K€ et 50 K€ (en cas de participation à la finale) et s'ajoutera donc à l'aide de base de 135 K€ pour la saison.**

Le calendrier de versement sera le suivant :

- 15 K€ en octobre 2025
- le solde en 2026 à l'issue du parcours européen de l'ESBF

Article 2

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En deux exemplaires

Le Président du Club,

Par délégation,
Le Vice-Président,
Délégué à la Culture, à la bibliothèque et au Sport,

Daniel HOURNON

Gilles ORY
Maire de Bonnay